Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D054_COS280323-DE

D054-COS280323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés ayant donné pouvoir : Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 21 mars 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 39

Création de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) N°23 pour l'aménagement et la réhabilitation d'alvéoles sur le site des Pineaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2311-3,

Vu l'instruction M57,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération D108-COS201020 du 20 octobre 2020,

Vu la délibération n° D180-COS131222 du 13 décembre 2022 instaurant l'autorisation de programme n°18 portant sur l'aménagement et la réhabilitation de l'alvéole CB 11 et la fermeture du site » sur l'ISDND des Pineaux,

Considérant que l'autorisation de programme constitue une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiement liés à une opération de travaux. Cette autorisation permet de mieux cerner les besoins de financement sur chaque exercice, et évite d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés,

Considérant la typologie des autorisations de programme (AP) définie dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité, à savoir Les AP "projets structurants" et Les AP "d'intervention",

Considérant que les aménagements et réhabilitations des alvéoles des ISDND constituent des projets structurants pour la collectivité,

Considérant l'autorisation de programme n°23 portant sur l'aménagement et la réhabilitation de l'alvéole CB 11 et la fermeture du site » sur l'ISDND des Pineaux,

Considérant le caractère pluriannuel des études et travaux liés à cette opération d'équipement,

Considérant la nécessité de mettre à jour les montants d'AP/CP au vu de l'exécution budgétaire sur l'exercice 2022 et des prévisions pour les exercices 2023 et suivants,

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'actualiser l'autorisation de programme n°23 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D054_COS280323-DE

Objet : Aménagement et réhabilitation alvéole CB 11 et fermeture site

Modifications antérieures : 0.00 €
Modification proposée : 0.00 €

	Initial	Actualisé
Montant AP	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Crédits de paiements			% du programme
Consommés	*2022*	*- €*	*0,00%*
Total Consommé		**- €**	**0,00%**
Crédits inscrits 2023		**526 000,00 €**	**52,60%**
Solde crédit 2024 et suivantes		**474 000,00 €**	**47,40%**
Total	**Programme**	**1 000 000,00 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve** la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement proposée par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

MAIRIE DE MONTREVERD (VENDÉE)

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).